

SÉANCE extraordinaire

Le 20 décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 20 décembre 2016, à 16 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Luc Legresley

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

161220.311 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant un montant de 8 388.57 \$ pour le journal des achats en lot du mois de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161220.312 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chandler souhaite déposer un projet de « Réfection de l'aréna de Newport » au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase 4;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chandler confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à déposer pour et au nom de la Ville une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase 4. Ce dernier est également autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche se joint à l'assemblée à 16 h 35.

161220.313 PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHANDLER À L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE – DÉSIGNATION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ À TITRE D'ORGANISME RESPONSABLE DU DOSSIER

CONSIDÉRANT la volonté des élus de vérifier différents scénarios permettant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC du Rocher-Percé et de procéder à une analyse visant l'optimisation de la desserte;

CONSIDÉRANT que quatre (4) services de sécurité incendie assurent la desserte du territoire de la MRC du Rocher Percé, soit celui de la ville de Chandler, celui de la ville de Grande-Rivière, celui de la ville de Percé et la municipalité de Port-Daniel-Gascons;

CONSIDÉRANT QUE le 1er octobre 2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, a annoncé qu'une aide financière sera disponible pour soutenir la réalisation d'études d'opportunités visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT les modalités du programme d'aide financière transmises par le MAMOT, le 7 novembre 2016, stipulent que l'aide financière pouvant être accordée représente 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux admissibles doivent, par résolution de leur Conseil, mandater un organisme municipal à titre de responsable de l'étude, pour présenter le projet, y compris le devis, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à l'étude seront assumés à même les budgets de chaque service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la ville de Chandler accepte de participer à l'étude d'opportunités visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

QUE le conseil de la ville de Chandler mandate la MRC du Rocher-Percé à titre d'organisme responsable, pour présenter le projet d'étude, y compris le devis, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière

QUE la résolution soit transmise à la MRC du Rocher Percé pour permettre à celle-ci de déposer la demande d'aide financière au MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161220.314 AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 120 000 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DU CHAPITRE 30 DES LOIS DE 2013

ANNULÉE.

161220.315 DÉLAI DE GRÂCE – ENTREPOSAGE ILLÉGAL D'UN BATEAU AU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT l'entreposage illégal d'une coque de bateau au centre-ville de Chandler sur l'immeuble portant le numéro de lot 4 293 902;

CONSIDÉRANT que l'entreposage n'est permis qu'en zone industrielle;

CONSIDÉRANT que les officiers municipaux ont émis des avis auprès des personnes intéressées afin de faire cesser cet usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT que selon les informations obtenues, cette situation serait temporaire puisque dès janvier 2017, cette coque de bateau serait déplacée dans un immeuble situé à l'extérieur du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'accord pour accorder un délai de grâce dans ce dossier afin d'éviter des procédures légales qui pourraient être longues et coûteuses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller

Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil donne un délai de grâce au propriétaire pour l'entreposage illégal d'un bateau au centre-ville de Chandler. Néanmoins, le propriétaire s'engage à respecter la réglementation municipale et devra déplacer le bateau au plus tard le 21 janvier 2017, faute de quoi la Ville devra appliquer les infractions et pénalités prévues au règlement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

161220.316 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MINES SELEINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil recommande la paiement de la facture numéro 5300269519 de Mines Seleine au montant de 48 247.53 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de sel en vrac.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

161220.317 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ADHÉSION À LA FQM

REPORTÉE.

161220.318 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT V-164-2013 RELATIF AU STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura présentation de la modification apportée au règlement V-164-2013 relatif au stationnement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

161220.319 DÉNEIGEMENT DE LA PROMENADE DU LAC VACHON – DÉNEIGEMENT GODIN ENR. - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 161205.293

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 5 décembre 2016, par la résolution numéro 161205.293, le contrat de déneigement de la promenade du lac Vachon a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit Wayne Murray;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 19 décembre 2016, monsieur Wayne Murray décide de mettre fin au contrat;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil :

- accepte le désistement de monsieur Wayne Murray;
- autorise d'octroyer le contrat de déneigement de Lac Vachon au

deuxième plus bas soumissionnaire soit Déneigement Godin Enr., au montant de 3 966.64 \$, toutes taxes comprises.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 161205.293.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161220.320 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche propose la levée de l'assemblée à 16h47.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier